

Notes de J. L. Vincent pour des modifications ou ajouts au livre *Histoire de Longueuil et de la famille de Longueuil*

La mise en forme et l'orthographe peuvent différer du manuscrit original.

La mise en forme du texte et l'orthographe peuvent ne pas être conforme au texte original .

Note 1, voir page 501.

Retrancher ce qui est compris entre les lignes et y ajouter ce qui suit à peu près.

Il est dû aux grands avantages que Montréal leur offrait, aidés de quelques petits différends qui, paraît-il, auraient eu lieu entre eux et le Révérend Ni. Brassard alors curé de Longueuil.

Quels grands avantages ce serait pour Longueuil de posséder cette magnifique institution.

Note 2, page 366.

On lit dans *L'Opinion publique* de 1881 à la page 193, 28 avril, que l'acte de mariage fut passé devant Berthelot D'Artigny, notaire, le 16 mai 1791.

Note : 1791 doit être une erreur puisqu'elle s'est mariée en 1781. C'est sans doute une erreur typographique.

David Alexandre Grant mourut à Saratoga vers 1806 et fut inhumé à Boston.

Note 3, page 369.

Nous devons ajouter ici sauf le respect que nous portons au récit de M. Achintre que Madame la Baronne malgré ses petits caprices de vieillesse (si nous pouvons nous exprimer ainsi) tenait toujours à la dignité de sa position et ne sortait jamais sans être accompagnée de valets ou de cocher pour lui rendre les services qu'aurait exigé sa position.

Note 4, page 448.

Nous trouvons même que dès 1721 il y avait un frère qui tenait une école à Longueuil le frère François Simonet de la Croix hospitalier de Montréal il signe plusieurs actes comme témoins où il s'intitulait maître d'école (registres de Longueuil 30 sept 1731) encore le 26 octobre 1744 il signa sous le titre de notaire Royal et 1750 il est témoin au Mariage de François Dubuc ou il se dit oncle dudit époux. Aux mêmes registres nous voyons que dans l'intervalle Guy René Gournay Frère Leclerc le 10 et 17 octobre 1722 signe aussi avec le titre de maître d'école de cette paroisse il signe souvent aux sépultures.

Les faits ci-dessus trouvent que l'éducation a été encouragée pour le moins à l'égal des paroisses avoisinantes et des commencements de son établissement

Note 5, page 222.

Nous croyons devoir ajouter ici quelques autres détails au sujet de la commune, constatons l'époque de la discontinuation de son existence.

Par l'aveu et le dénombrement fait par le baron de Longueuil en 1723 donné à l'appendice de cet ouvrage nous constatons que tous les propriétaires de concessions sur le bord du fleuve étaient les seuls qui eussent droit à la commune et il n'en est mentionné que trente-neuf et cependant tout le front de la baronnie était concédé à cette époque.

Plus tard en 1805, dans un procès-verbal du 30 juillet par Paul Lacroix Grand Voyer que nous avons cité plus haut, nous voyons que le nombre de personnes ayant droit à la commune s'était élevé à quarante-six. Il a fallu nécessairement pour arriver à ce résultat que quelques-unes des concessions originaires aient été subdivisées.

En 1827, le 2 novembre nous trouvons encore dans un acte de répartition ⁽¹⁾ pour séparer ou reconstruire un pont sur le ruisseau Saint-Antoine dans le village de Longueuil ou tous les propriétaires de parts de commune étaient appelés à contribuer s'élevaient encore au nombre de quarante-six, et que chacun y contribuait pour une livre neuf sols et deux deniers.

Les raisons qui avaient porté le fondateur de Longueuil à établir cette commune avaient cessé d'exister depuis longtemps sans doute et pour lors la commune devenait inutile pour les propriétaires qui n'en pouvaient jouir qu'en commun puis qu'elle était propriété indivise et devenait même une charge pour quelques-uns. En effet vers cette époque nous nous trouvons que les propriétaires de la commune désirant se la partager afin d'en pouvoir tirer le plus d'avantages possible et pouvoir vendre ou donner leurs parts pour se décharger des charges ou obligations qui leur étaient imposées à son sujet firent appel à la législature provinciale et obtinrent une loi en 1830 ⁽²⁾, qui ordonnait la nomination d'un commissaire qui devait employer un arpenteur et diviser la commune en autant de part qu'il était nécessaire entre ses propriétaires tout en réservant un emplacement pour la chapelle qui y était construite sans cependant en spécifier la grandeur. En exécution de cette loi un acte d'accord fut signé le 10 juillet 1832 ⁽³⁾ par les propriétaires de la commune pour se la diviser entre eux, il appert par cet acte que la commune se composait encore de quarante-six parts qui étaient alors possédées par quatorze personnes seulement qui prirent part à l'acte. Ci-dessus en voici les noms avec leur nombre de parts.

(1) Greffe de Louis Lacoste N. P. Boucherville

(2) "Acte pour partager la commune de Longueuil entre les 60 propriétaires d'icelle." 10 & 11 George IV. chap. 29. 26 mars 1830.

(3) Accord et conventions entre les propriétaires de la commune de Longueuil. Greffe de Louis Lacoste N. P. Boucherville

André Trudeau 23 parts

François B. Viger 37 1/4 parts

Alexis Fournier 7 3/4"

Charles Fournier 2"
Pierre Brissette 1"
Charles Leplat 1 1/2"
Pierre Hemard 1"
Jean Bte. Leriche 2"
Antoine Vincent 1"
Antoine Robert
Alexis Collin 2"
Geneviève Drousseau 1"
Jean Bte. Racicot 1 1/4"
Basile Gagnon 1 1/4"

Total : 83 parts.

Il est aisé de constater par ce qui précède que plusieurs des propriétaires de la commune avaient dès avant cette date vendu, cédé ou transporté leurs droits dans la commune à d'autres personnes qui les représentaient.

Voici encore comment l'acte d'accord s'exprime au sujet du terrain réservé pour l'usage de la chapelle par la loi ci-dessus citée.

"Il est attendu entre lesdites parties qu'il sera prélevé avant le susdit partage le terrain ci-après mentionné pour l'utilité de la chapelle mentionnée en la loi ci-dessus qui y est construite savoir : ledit terrain aura cinquante pieds de front sur la profondeur qui pourra se trouver à prendre du dit chemin de Roi qui conduit de Chambly à Longueuil, à aller jusqu'à cinq pieds en arrière de la dite chapelle." & c.,"

Note 6, page 227.

Voici d'ailleurs la lettre qu'il écrivit en cette circonstance :

"21 octobre 1725

"Monsieur

"J'ai eu l'honneur de vous écrire par l'Ile Royale pour vous donner avis de la mort de M. le Marquis de Vaudreuil et pour vous supplier en même temps de me permettre de vous représenter que les longs services que j'ai eu l'avantage de rendre à Sa Majesté dans les emplois dont elle m'a honorés en cette colonie joints à la connaissance que mes fréquents voyages chez les nations sauvages les plus éloignées m'ont données des affaires de ce pays, pouvaient me faire espérer l'honneur de votre protection et la même distinction dont il a plu à Sa Majesté de récompenser les services de plusieurs de mes prédécesseurs dans le Gouvernement de Montréal.

Je prends la liberté de vous réitérer les mêmes représentations. Mon zèle respectueux et mon attachement aux intérêts de Sa Majesté m'ont déterminé seuls à vous demander le Gouvernement général de ce pays, mais je ne puis appuyer mes prétentions d'un droit ni d'un titre plus fort que celui que me donnent les bontés singulières dont vous m'avez

toujours comblé et qui répondront éternellement de la soumission profonde et du respect infini avec lequel j'ai l'honneur d'être Monseigneur votre très humble et très obéissant serviteur.

LONGUEUIL

À Québec 22 octobre 1725

En marge est écrit : *Réponse Honnête*

Note 7, page 265.

Nous devons l'extrait suivant d'un recensement de 1765, à l'obligeance de Mgr. Tanguay. Il l'avait fait copier aux archives de Québec.

125 Maisons 129 familles ou ménages
131 hommes & 224 garçons égal à 355
125 femmes & 192 filles 317
Population totale 672

ce qui diffère du recensement précédent.

Il y avait aussi : 1 chirurgien, 2 fermiers, 2 forgerons, 1 cordonnier, 1 journalier et 120 habitants.

Note 8, page 438.

Nous croyons devoir ajouter ce qui suit à la description qui précède pour plus amples informations quant à la disposition générale de l'église souterraine.

Le plancher de la grande nef est suffisamment élevé pour former une très belle cave de sept pieds de hauteur dans laquelle une partie est réservée pour y déposer le chadouf et l'appareil de chauffage. De l'église dans le reste où y a placé les deux petits autels de l'église de 1811 dont l'une du côté de l'épître formant une chapelle réservée à la famille seigneuriale où sont déposés les corps des membres défunts de cette famille. L'autre autel faisant paire est placé du côté de l'évangile et formant aussi une chapelle où il sera construit (caveaux) pour y déposer les prêtres curés de la paroisse défunts et les corps de M^{gr} Denaut et Thibault y seront déposés aussitôt les caveaux terminés ; laissant encore un grand espace libre dans lequel on y érige des caveaux pour y déposer les corps des paroissiens défunts qui le désirent en payant à la fabrique un honoraire ou droit d'entrée de soixante piastres.

La partie de la cave qui se trouve au-dessous du sanctuaire forme une très belle chapelle d'environ 40 pieds de largeur sur 80 pieds de longueur et de 11 pieds de hauteur qui sert aux congrégations ou associations religieuses & c on fait aussi le service des semaines pendant l'hiver Il en a été séparé un certain espace où on y a aménagé une petite sacristie pour le service de cette chapelle et sur l'autre côté on y a placé le Baptistère qui y restera probablement jusqu'à ce que la fabrique en ait construit un spécialement ce qui se fera croyons-nous avant beaucoup d'années.

Dans cette chapelle M. le curé aidé et sollicité par son vicaire M. Ducharme qui prend un grand intérêt à tout ce qui touche ou regarde l'église ont eu l'heureuse idée d'y placer les deux autels des deux églises précédentes c'est à dire l'autel de l'église de 1811 est placé à droite et celle de l'église de 1724 est placée à gauche ⁽⁴⁾ ce sont deux reliques bien précieuses pour la paroisse.

(4) Cet autel était dans la petite chapelle construite en 1813 fut transporté à l'église actuelle lorsque la chapelle fut vendue en avril 1889.

La cave de la sacristie qui est au même niveau que la chapelle que nous venons de décrire sert de sacristie aux enfants de chœur.

On conserve aussi avec soin quelques peintures des anciennes églises et elles seront placés dans cette chapelle où la sacristie aussitôt qu'elles pourront être nettoyées et réparées d'une manière convenable. Autant de précieux souvenirs.

Note 9, page 663.

Comme le fief Tremblay a été annexé à la paroisse de Longueuil dès avant 1723, nous croyons devoir donner ici l'aveu et dénombrement de ce fief comme nous l'avons fait pour la Baronnie ce qui nous donne un état complet de la paroisse à cette date en en faisant connaître les noms des propriétaires ainsi que l'étendue des terres qu'ils possèdent.

Le 13 juillet 1723 Aveu et dénombrement "du tiers de l'ancienne seigneurie de Boucherville." EXTRAIT.

"Que sur les vingt six arpents nommés le Tremblay entre le fief de Boucherville et la Baronnie de Longueuil, sont les habitants qui suivent savoir au nord-Est joignant la ligne du fief de Boucherville."

2x20

"CHARLES FRANÇOIS possède deux arpents sur vingt de profondeur chargés de vingt deux sols six deniers de France et un chapon de rente par arpent de front, un sol de cens et un boisseau de bled aussi par arpent de front pour le droit de commune lequel a maison grange étable et vingt quatre arpents de terre labourables."

3x50

Qu'au dessus est MICHEL ROBIN qui possède 3 arpents sur 50 arpents de profondeur chargés (5 tt 10d). 5 chapons 1 sol de cens et Boisseaux de bled pour droit de commune lequel x

3x40

Qu'au-dessus est MICHEL LESPÉRANCE qui possède 3 arpents sur 40 chargés de (4 #10S). 3 chapons 1 sol de cens et 3 boisseaux de bled pour droit de commune lequel a maison grange étable et 30 arpents labourable.

3x50

Qu'au dessus est MICHEL DUBUC lequel possède 3 arpents sur 50 chargés de (5# 12S. 6 d) de rente 1 sol de cens 3 Boisseau de bled pour droit de commune, avec maison 26 arpents labourables demeuré à Longueuil.

3x126

PIERRE BOURDON qui possède 3 arpents sur une lieue et demie charges de 50 sols 2 chapon 1 sols cens 2 Boisseaux de bled droit de commune 30 arpents labourables demeure à Longueuil

2x126

JEAN BOUGRET possède 2 arpents sur 1 1/2 lieue chargés des mêmes cens et rentes et possède maison, grange, étable et 30 arpents labourables.

X a Maison, grange, étable et 20 arpents labourables

p. 20.

2x30

JEAN DENOYER Desmaretre possède 2 arpents sur 30 charges de 24 sols 1 chapon 2 boisseaux Bled pour commune avec maison grange étable 25 arpents labourables

5x126

ETIENNE BENOIT d. Livernois possède 5 arpents sur 1 1/2 lieue chargés (5# 11 S 6d) 5 chapons 1 sols cens 5 boisseaux bled droits de commune lequel a maison, grange étable et 30 arpents labourables.

3x40

FRANÇOIS ROBERT possède 3 arpents sur 40 chargés de 30 sols 1 chapon avec maison grange étable et 30 arpents labourables.

3x126

Qu'au dessus et joignant la ligne qui sépare les 26 arpents d'avec la Baronnie de Longueuil est (FRANÇOIS LANGUETEAU) qui possède 3 arpents sur 1 1/2 lieue chargés de (3# 12 S 6d) et 3 chapons 1 sols de cens avec Maison, grange, étable et 25 arpents labourables

29 arpents de front

Qu'au devant des vingt six arpents sont deux îles en suite l'une de l'autre vulgairement nommées l'une l'Isle St Louis située au nord-est et l'autre l'Isle Magdne avec un petit îlet dans le milieu d'icelles lequel est en prairie, contenant savoir lesdites îles St Louis quatre cent quatre-vingt douze arpents en superficie. La dite île Madeleine deux cent cinquante arpents de terre en superficie, et le petit îlet qui se trouve dans le milieu environ six ou sept arpents en superficie, les quelles îles et îlet ont été concédées par la dite Dme de Varenne aux dites Dme Veuves Levillier et (Puisgibaut) ses filles à la charge de cinq sols de redevances pour chacune des dites îles.

Savoir la dite isle St Louis et la moitié du petit îlet à la dite Dme. Puisgibaut sur laquelle sont établis les habitants qui suivent savoir au Nord-est :

ADRIEN LAMOUREUX 78 arpents charges de 5 minots Bled, 5 chapons 1 sol cens lequel a Maison grange étable et 40 arpents labourables 10 arpents en prairie

FRANÇOIS VERTEFEUILLE 75 arpents chargé des mêmes rentes avec maison grange, étable 55 arpents labourable, 5 arpents en prairie

Veuve PIERRE VERTEFEUILLE 75 arpents même (cens) rente avec maison grange étable 8 arpents en prairie

FRANÇOIS VIGÉ (104) arpents même cens et rente avec maison grange étable tout en valeur 8 arpents en prairie

JEAN LAMOUREUX 76 arpents même cens et rentes avec maison grange étable tout en valeur 6 arpents en prairie

Veuve (LAUMANDE) 84 arpents même cens et rentes avec maison grange étable tout en valeur 15 arpents en prairie

La dite île Madeleine avec l'autre moitié du petit îlet concédées à la dite Dame Levillier, laquelle en a depuis fait concession à FRANÇOIS BOUGRET à la charge 40 mts de Bléd 40 chapons 1 cochon 18 mois de rente et 1 sol de cens lequel a Maison grange étable 50 arpents labourables et 10 arpents de prairie.

BÉGON DEVARENNE.

Note 10, page 40.

Dans un extrait de l'inventaire de Charles Le Moyne faite en 1685 que nous donnons à la page 78. Nous lisons que sur sa concession de la Chine il possédait une maison en maçonnerie de 37 pieds par (18 ou 48) sans faire mention de l'existence d'un hangar.

Or voici ce que nous lisons dans *Le vieux LaChine* publié en 1889 par Mr. D. Girouard au sujet de cette propriété :

"La maison a trente sept pieds sur vingt six mesure anglaise elle existe encore aussi bien que le hangar."

"La maison a subi quelques changements modernes indiqués par les joints sur la gravure" (que nous reproduisons ici de ce même ouvrage les principaux changements consistent principalement dans la galerie ajoutée sur la devanture les lucarnes ajoutées et des changements dans les têtes des cheminées).

La gravure nous montre aussi un hangar en maçonnerie qui porte le cachet de l'époque "sur l'un de ses flancs (pignon) faisant face au fleuve ou l'on y voit parfaitement le site de cinq meurtrières évidemment pour se défendre des incursions des Iroquois si fréquentes - alors"

"Cette maison est la propriété et sert de résidence à la famille (Willgress) depuis au-delà de cinquante ans.

"C'est tout ce qui nous reste des nombreuses constructions de M-LeMoyne sur l'île et ailleurs. La maison (Wilgress) est la plus ancienne de La Chine et peut être de l'île de Montréal. Edward Preston Wilgress, fils qui vient de mourir à un âge très avancé se plaisait à dire que sa résidence était la plus vieille de la paroisse sans pouvoir néanmoins donner son âge elle est bâtie entre 1669 et 1685, probablement vers 1671,"(puis que nous voyons que lors de la vente à Charles Le Moyne en 1669 que Mr de LaSalle y avait commencé des bâtiments), époque où les traiteurs commencèrent à s'établir à la Chine et ou Mr. Lemoyne commença a mettre cette terre en valeur"

Voici les termes même de l'inventaire au sujet de cette concession

"La concession de la Chine en la dite île de Montréal, sur laquelle il y a une maison construite dont la moitié appartient aux héritiers de la dite succession. La dite maison de maçonnerie de pierre et de mortier à chaud et sable, de la longueur de trente sept pieds ou environ sur dix-huit à vingt pieds de large, couverte de bardeaux, avec sa cheminée de même maçonnerie, estimé le tout ensemble à la somme de deux mille livres, attendu que la terre ne vaut presque rien."

Nous prenons occasion d'ajouter ici au sujet de cette maison que nous croyons que Mr. Girouard fait erreur lorsqu'il dit dans Le Vieux la Chine page 15 que "C'est tout ce qui nous reste des nombreuses constructions de M. Le Moyne sur l'île et ailleurs." Car nous croyons savoir suffisamment démontré à la page (304) du premier volume dans la légende du village de 1810 N°1, que la maison de Dominique Rollin dit St-Eloi aujourd'hui la propriété et la résidence de M. François St Mars, était une construction de Charles Le Moyne ou de son fils le premier Baron puisqu'elle existait dès avant 1700 et était désignée dans l'acte de noblesse de cette année-là par Louis XIV comme brasserie. Elle existe encore et peut encore exister de longues années elle est située en arrière du presbytère sur le chemin de Chambly vis-à-vis l'église qui a remplacé le fort. C'est une bien intéressante relique du commencement de la colonisation ou de l'ouverture de notre paroisse.

Note 11, page 487.

Nous croyons devoir ajouter ici quelques notes concernant cette chapelle ou église. Cette chapelle consistait en une petite construction en bois de 16 pieds de front sur la rue St.

Charles ayant 24 pieds de profondeur et situé du côté Nord-ouest de la rue Saint-Charles sur un terrain qui est à 64 pieds au sud-ouest de la rue Saint Jacques.

Ce terrain avec plus grande partie avait été concédé à Pierre Vincent qui y construisit la maison a deux logements appartenant aujourd'hui à L. C. Bourgeois (1889). Vincent vendit le côté faisant le coin des St Jacques et Saint-Charles à George Kernick et l'autre côté ou logement à Adolphe Cherrier tous deux employés de l'audience de Montréal.

La maison de M. Cherrier et le terrain vacant sur la rue Saint-Charles est devenu la propriété de James Kyle Urquhart par acte passé devant M. A. j A. Brault N. P. qui la vendit au Révérend Henry Wilkes Docteur

en divinité et le 24 novembre 1887 Madame Barbara (McKeand) veuve de feu Révérend Henry Wilkes vendit une partie du terrain vacant par acte passé devant C. Cushing N. P. comme exécutrice testamentaire de son défunt mari aux Révérend William Isaac Shaw L. L. D. professeur au collège Théologique Wesleyan, Rev Charles A Hanson ministre Méthodiste, Thomas I. Dawson Marchand, Joseph Beauchemin notaire public & Jean C. Roman spécialiste tous de la cité de Montréal et membres de l'Église Méthodiste et syndics (trustees) a l'effet de cet achat et acquéreurs

Le terrain ainsi acheté à 52 pieds 6 pouces de front sur la rue Saint-Charles et 51 pieds en arrière ayant une profondeur de 86 pieds dans la ligne nord-est et 80 pieds dans la ligne sud-ouest (pieds anglais) "Borné au sud-ouest à Dr George Kernick au nord-est par le vendeur en arrière par I. I. M. Jones en front par la rue Saint-Charles avec l'église qui y est bâtie et érigée par les acquéreurs. " Il a été vendu en 1889 à François. Crevier qui en est propriétaire.

Note 12, page 411.

(Ajouter ce qui suit à la 21^e ligne)

en 1875 y demeura près de deux ans, il laissa cette résidence dans le printemps de 1877 (d'où ou d'ici)

Note 13, page 37.

Les armes en couleurs insérées au vol I entre les pages 36 et 37 ont été copiées des manuscrits de la bibliothèque du parlement du Canada 3^e Série Vol IX, par M. F. R. E. Campeau aussi comptable du Département du Revenu Intérieur. Voici la note qu'il m'écrivait en m'envoyant cette copie :

"Les couleurs sont exactes en tous points seulement je n'ai pas tout à fait donné les ombres qu'un dessinateur expérimenté pourra ajouter. Tout ce qui est jauni est en OR sur l'original excepté les bottes de la sauvagesse qui sont au couleur ordinaire ainsi que la ceinture du tablier du sauvage que j'ai oublié."

Note°14, page 173.

Nous disons même 1682, car nous en trouvons la preuve aux registres de Boucherville clairement exprimé dans plusieurs actes par M. P. de Caumont. Citons quelques-uns de ces actes afin de faire connaître l'expression qu'il se servait dans ces actes.

"Le 19 janvier 1682 par moi Pierre de Caumont prêtre faisant les fonctions curiales à Longueuil et autres lieux a été baptisé chez M. Lemoyne à Longueuil Jean Blot, fils de François. Blot (& c)

"L'an 1683 le 21 février est décédée dans la communion de notre Sainte Mère l'église, Jeanne (Sévinier) femme de Jean (Ronceray) habitant de Longueuil âgée de 37 ans après avoir reçu tous les sacrements de pen. viat et Extrême-Onction. a este ledit jour inhumée dans l'église de Saint-Antoine de Pades paroisse de Longueuil en présence de Michel Dubuc maçon de Jacques Viau Charpentier et de Claude Jaudoin charpentier ses amis habitants de Longueuil l'un desquels ont signé suivant l'ordonnance" P. de Caumont ptr (mis)

"Le 22e Jour de novembre de l'an 1683 par moi (& c) a été Baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Antoine de Pade de Longueuil. Michel Dubuc fils de Michel Dubuc maçon et couvreur en bardeau habitant de Longueuil et de Marie Bardouin son épouse, né d'hier son parrain a été Jean Petit habitant du Tremblé sa marraine M. Thérèse Robin fille de Jean Robin habitant de Longueuil et de Jeanne Charon sa femme, lesquels & c." P. de Caumont ptr. (mis)

On peut trouver plusieurs autres actes faits en 1683, 1684, et 1685 où le prêtre emploie les mêmes expressions de paroisse de Saint-Antoine de Pades de Longueuil, paroisse de Longueuil et habitant de Longueuil.

Tous ces faits croyons-nous prouvent à l'évidence l'existence et la reconnaissance de la paroisse de Longueuil à cette époque même, et le fait que nous n'ayons pu trouver le décret d'érection canonique ne peut certainement pas empêcher la reconnaissance ni l'existence de la paroisse comme paroisse.

Voici d'ailleurs un autre document de l'autorité ecclésiastique qui ne pourra être mise en doute et qui prouve clairement la reconnaissance de l'existence de la paroisse de

Voir note 16 page 33 ou sont **donnés les documents.**

Note 15, page 597.

Il y a contradiction ici sur cette date de 1692 car nous trouvons dans les mandements des évêques de Québec publiés à Québec que M^{gr} de Saint-Vallier donne en l'automne de 1694 un ordre de transporter la chapelle de Saint-Lambert dans le fort de Saint-Lambert pour des raisons mentionnées dans cet ordre.

Note 16, page 40.

Tous ces différents documents prouvent en outre l'existence et la reconnaissance de la paroisse de Longueuil comme paroisse quoique le décret canonique soit introuvable, elle a dû être érigée en même temps que Varennes, Boucherville & La Prairie qui eurent lieu en 1692. Voici d'ailleurs ce qu'on trouve dans ces mêmes mandements à la page 126 dans le rapport que M^{gr} de Laval fit en 1683 de cette visite pastorale. (continué à la page 49)

Note 17, page 254.

Ce qui précède est extrait des *Grandes familles* de M. Daniel, et il fait erreur en disant qu'elle n'eut aucun enfant de son second mariage avec le colonel de Longueuil, car voici deux actes qui prouvent clairement le contraire.

"Le 9 novembre 1772 par nous évêque de Québec a été baptisé Joseph-Olivier né d'aujourd'hui à trois heures de l'après-midi fils de Sr Joseph Dominique Emmanuel Lemoine, écuyer, Baron de Longueuil seigneur de Soulanges & c et de dame Louise Prudhomme son épouse le parrain a été ledit Seigneur évêque et la marraine Delle Marie Louise Beaujeu de Saveuse cousine de l'enfant qui ont signé et le père présent M. Brassier ptre.

+G : Al : Evêque de Québec

Saveuse Beaujeu Lemoyne de Longueuil

(Deféligond) ptre

Brassiers ptre Aug Hubert

Registre de Notre-Dame.

Maintenant nous lisons aux Registres de la Longue-Pointe l'acte suivant :

"Le 18 janvier 1773 a été inhumé dans l'église le corps de Joseph-Olivier de Longueuil âgé d'environ deux mois décédé d'hier chez Antoine Dufresne où il était en nourrice fils de Joseph Dominique Emmanuel le Moine Ecuier sieur et baron de Longueuil et de dame Marie Louise Prudhomme ont été présent Jean Marie Huneau père et fils qui ont déclaré ne savoir signer de ce enquis suivant l'ordre".

"Curateau"

Demoiselle Marie-Louise Prudhomme était née à Montréal le 7 juin 1734 et s'était mariée le 14 juillet 1751 à Louis Debonne et en secondes noces le 6 mars 1770 aussi à Montréal avec Joseph-Dominique-Emmanuel LeMoynes.

Elle avait eu aussi avant Joseph-Olivier un autre enfant Joseph Baptise à Montréal 23 septembre 1771 et sépulture à la Longue Pointe 24 décembre 1771.

Note 18, page 395.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de faire connaître quelques accidents qui ont eu lieu sur le chemin de Chambly et qui ont été la cause de la mort de plusieurs personnes. ces

accidents eurent lieu à différents intervalles, mais en voici qui eurent lieu à une époque reculée. Voici ce que nous lisons aux registres de Longueuil. La sépulture de M. Amable Gelineau qui eut lieu le 23 juillet 1754. "Décédée hier âgée d'environ dix-neuf ans épouse de Antoine Bouteiller, laquelle a été trouvée à la grosse roche dans le chemin de Chambly étouffée et le corps à moitié brûlé par le feu."

Nous trouvons aux registres de Chambly le fait suivant tout à fait identique qui eut lieu probablement en même temps que le précédent, au moins tout porte à le croire le voici "*L'an mil sept cent cinquante-quatre du mois de juillet m'a été apporté Angélique Bouteillé âgée d'environ quarante ans, femme de Joseph Létourneau laquelle a été trouvée brûlée dans le Bois entre Chambly et Longueuil et reconnue à ses habits, son corps qui m'a été apporté ou plutôt ses ossements reposent dans le cimetière de cette paroisse où ils ont été inhumés.*"

"Carpentier prêtre"

Quant au site de la grosse roche mentionnée dans le premier acte que nous venons de citer nous sommes heureux de pouvoir dire qu'elle était située sur le côté gauche nord-est, du chemin en allant à Chambly et sur la première terre au-delà de la grande Savane qui a appartenu plusieurs années à M. Antoine Renaud dit Deslauriers qui l'a cassée et placée sous la clôture le long du chemin où l'on peut encore en remarquer les dépouilles. Cette terre appartient aujourd'hui à M. (Sarasin) avocat de Montréal qui l'a acquise de M. Renaud et porte N° du cadastre d'enregistrement.

Trois ans plus tard, nous trouvons encore aux registres de Longueuil la sépulture de Claude Robert qui eut lieu le 5 janvier mil sept cent cinquante-sept (1757) "*âgé de trente ans soldat de la compagnie de M. Drouin du Régiment du Royal Roussillon né à Pomevieux juridiction et Diocèse de Niste en Lorraine âgé de trente ans trouvé mort et gelé vers le milieu du chemin qui conduit de Longueuil à Chambly.*"

Nous ne mentionnons pas ici les accidents qui ont pu être occasionnés soit en versant dans les fossés soit au contact de deux voitures produisant des collisions en se rencontrant et qui ont ainsi causé un grand nombre d'accidents plus ou moins sérieux dont quelques personnes y ont même trouvé la mort. Il y eut un nommé Thomas qui y a trouvé la mort de cette manière il y a peu d'années qui fut inhumé à

Nous devons ajouter ici que, relativement au règlement des difficultés qui avaient toujours empêché de venir à une entente pour parvenir à transférer le Chemin de Chambly aux municipalités directement intéressées, et de décharger par ce moyen

_continué p. 40.

Note 19, p. 154.

Nous ne sommes pas les seuls à qualifier (Sauvole) du titre de frère de Iberville et de Bienville : voici ce que nous lisons à la page 841 dans *Bancroft's History of the United States* vol. II. publié à Londres en 1853 en parlant d'Iberville, voici ce qu'il dit. "*At the*

head of the Biloxi...he created a fort...while d'Iberville himself sailed for France his two Brothers Sauvole et Bienville were left in command of the station." _

Traduction. "À la tête de la Biloxi... il créa un fort.... et pendant que d'Iberville lui-même faisait voile pour la France ses deux frères Sauvole et Bienville furent laissés au commandement de la station."

Continuation de la Note 18, page 36.

les municipalités du Bassin de Chambly et de la Ville de Longueuil des pertes onéreuses qu'elles avaient à subir annuellement pour l'entretien de ce chemin qui coûtait beaucoup plus que le revenu : et aussi les décharger respectivement du montant de l'emprunt qu'elles avaient contracté en 1858, pour macadamiser ce chemin comme pu le voir précédemment.

L'ordre au conseil du Gouvernement de Québec de 1889, contenait plusieurs restrictions, entre autres : celle que les deux municipalités devaient livrer le chemin en bon état ; et sur ce point pour arriver à satisfaire l'inspecteur du gouvernement, les deux municipalités ont eu à dépenser des sommes considérables s'élevant au-delà de \$... et ceci a causé beaucoup d'embarras de troubles et de retard, mais enfin après beaucoup de démarches et de tentatives cette transaction s'est terminée par un règlement passé au Conseil de Comté à son assemblée générale du 13 octobre 1890, et publié par avis public du 15 du même mois. Après que les limites des délais exigés par la loi furent écoulées pour la publication de ces documents, le règlement devint en force et dès cette époque (le 11 novembre 1890 au matin) les barrières de péage furent supprimées et le chemin qui depuis près de cinquante ans avait été un chemin de péage devint un chemin libre à tous.

Note 20. Page 545.

ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC 1890

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS

Nomination 10 __ juin 1890

Votation 17 CHAMBLY

Majorités.

Rochereau Lamarre

Longueuil ville	278	176
Longueuil paroisse	56	97
Saint Lambert	56	68
Boucherville village	73	69
Boucherville paroisse	113	100
Saint Bruno	69	90

Saint-Basile	88	51
Chambly paroisse	109	64
Chambly bassin	47	85
Chambly canton	87	66
Saint-Hubert	70	95
	1046	961

Majorité pour Rocheleau 85

Voyez Élections provinciales de 1892 à la page 46 de ce volume

Note 21, page 229.

D'après ce que nous trouvons aux registres de Longueuil l'un des enfants de M. LeMoyne aurait été tué par les sauvages, mais le nom n'en est pas donné.

Voici ce que nous lisons aux registres à la date du 29 juin 1727 (Registres du Greffe de Montréal).

"L'an mil sept cent vingt un le vingt neuvième du mois de juin a été Baptisé par moi prêtre miss Gabriel Sauvage (Anjavionon) donné a M le baron de Longueuil par les iroquois pour remplacer suivant leur usage défunt M d'Adoncour tué par les (chareakis) ses parrains et marines ont été Messire Charles de Longueuil et son épouse madame Charlotte de gré ont signé à l'original"

J. Ysambart, P. Miss de Longueuil

L'acte ci-dessus établit d'une manière positive que les Iroquois même à cette époque avancée faisaient encore des victimes de leur cruautés et prouve aussi que M. de Longueuil eut comme beaucoup d'autres de cet époque a souffrir de la part de ces barbares._

Le même acte aux registres déposé à la fabrique de Longueuil se lit comme suit :

"L'an de notre Seigneur mil sept cent vingt un le vingt neuvième du mois de juin, a été baptisé par moi soussigné prêtre missionnaire de Saint-Antoine de Pade de Longueuil, Gabriel, sauvage de la nation (Anjavionon) donné à M. le baron de Longueuil, gouverneur pour sa Majesté dans le gouvernement des Trois-Rivières, par les nations Iroquoises pour remplacer suivant leur usage défunt M. Dadoncour son fils tué par les Chavakis, ses parrains et marraine ont été Messire Charles de Longueuil capitaine dans les troupes de la marine et son épouse demoiselle Charlotte de Gré soussigné."

"Longueuil fils"

"J. Ysambart p. "

"Charlotte de Gray Longueuil"

"Miss de Longueuil."

Note 22, page 578.

Cette chapelle fut démolie dans le courant du mois de novembre 1890 par l'acquéreur et la pierre fut vendue et est entrée dans la construction du quai que le gouvernement fédéral fit construire vis-à-vis la rue Alexandre.

Note 23, page 539.

Résultat de l'élection générale des membres du Gouvernement fédéral de 1891 votée le 5 mars.

COMTÉ DE CHAMBLY

	Lamarre	Préfontaine
Longueuil, ville		93
Longueuil, paroisse 24		
Boucherville...		20
Saint-Lambert	17	
Saint-Hubert	40	
Saint-Bruno	10	
Chambly...		28
Saint-Basile...		37
	91	178

Majorité pour Préfontaine 87

Note 24, page 512.

dans le 71 Régiment des Highlanders et mourut des blessures reçues à la bataille de Waterloo.

Note 25, page 514.

L'acte de mariage fut signé le 7 septembre 1843 au bas du quel nous remarquons les noms de Isidore Hurteau Ecr Notaire et de Sir John. A. McDonald. (continué à la page 59). _

Note 26, page 366.

Alexandre-David Grant était le fils de David Grant Ecr, et né le 2 janvier 1753 et baptisé le 27 février suivant (1) et de Elisabeth Richardson.

(1) Registres (Wrixham) comté de Denbrigh Angleterre

David Grant et Elisabeth Richardson s'étaient mariés le 31 mars 1752 (2)

(2) Registres de Tilston comté de Chester Angleterre

Elizabeth Richardson était la fille James Richardson recteur de Tilston mourut des suites des couches d'Alexandre David et fut inhumée a Tilston le 12 janvier 1753. (2).

Note 27, page 643.

Continuation de la liste des Vicaires

N° 41. Joseph Édouard Charles Tessier du 10 octobre 1890 au 28 février 1891. 4 mois 20 jours.

N° 42. Elzéard Choquet du 19 mars 1891 au 13 avril 1891.

N° 43. J. E. Brien dit Durocher du 21 de septembre 1891 au

N°44. Jos. Ed. Ch. Terrien du arrive à Longueuil le

N°45. Jean Baptiste Beauchemin depuis le

Note 29, page 545.

Élections provinciales de 1892_8 mars

Minerve 10 mars 1892

CHAMBLY

	Taillon Rocheleau
Longueuil (ville)	8
Longueuil (paroisse)	83
Saint-Lambert	93
Boucherville	8
Saint-Hubert	15
Saint-Bruno	28
Chambly...	25
Saint-Basile...	42
	235 67

Majorité pour M. Taillon 168

Ces élections ont été faites exclusivement après la dissolution du parlement par le Lieutenant-Gouverneur (Anger) sur l'administration extravagante et ruineuse de l'Hon. H. Mercier après les Enquêtes tenues sur l'affaire de la Baie des Chaleurs et Le contrat Langlais principalement et plusieurs autres malversations dont accusait les ministres.

Note 28, page 430.

Les ouvriers en démolissant cette église trouvèrent la pierre angulaire qui avait été placée dans l'angle du portail du côté de l'épître (côté du Collège) cette pierre avait été creusée et elle était couverte d'une plaque de plomb sur laquelle l'inscription suivante avait été tracée

*Lapis hic pritt
Benedictus et collocatus
Per illustrissim et Révérendissim
D. D. Jos. Octav. Plessis
Episcop Quebec
Die 30 Augusti
A. D. 1810*

J M. B. Larchevêque maçon

Mais par malheur les ouvriers qui trouvèrent cette pierre, soit par empressement ou peut-être par ambition d'y trouver quelque chose au lieu d'attendre que la démolition fût arrivée pour pouvoir élever le couvert facilement l'ont coupée et mutilée tellement qu'il manque plusieurs lettres qui sont coupées comme on peut le voir par les petits traits à travers les lignes de l'inscription donnée ci-dessus. Au dire de ces ouvriers il ne se trouvait rien dans le creux de la pierre ce qui paraît tout à fait étrange, vu l'habitude qu'il y avait autrefois d'y insérer quelques souvenirs de l'époque de la construction. Pourquoi alors le couvert s'il n'y avait rien à conserver.

Continuation de la note 16 page 33.

"Plan général de l'état présent des Missions du Canada en 1883.

Comme Longueuil à cette époque et comprise dans la Mission de Boucherville on va donner l'état de cette mission tel que porté dans ces documents.

"Mission de Boucherville

"Cap à St Michel

"Petit Lemoine pas de chapelle.

"Varenes-----dans la maison du Seigneur

"Boucherville-----une chapelle en bois de 50 pieds par 25 pieds pas achevée sans presbytère

Tremblay-----"-----"

"Longueuil, est distant de Boucherville de deux lieues et demie, cette seigneurie contient une lieue et demie d'étendue sur le bord du grand fleuve du cote sud ; il y a 28 familles,

90 âmes, il y a une chapelle de 40 pieds de Longueur sur 20 de large dédiée à Saint-Antoine de Pades, sans presbytère"

On voit aux mêmes documents que le Tremblay avait 6 familles et 30 âmes.

Ces (-----) sont irréfutables et ne peuvent être détruites surtout avec ce qui suit, qu'on trouve aux archives de l'évêché de Québec. Que le pape Innocent XI a accordé une Indulgence plénière pour les paroisses de ce pays le jour titulaire de ces paroisses et parmi les paroisses énumérées dans ce document on trouve "Saint-Antoine de Pades de Longueuil le 13 juin depuis les premières Vêpres."

+ à la date du 21 mars 1689.

Note 29, page 40.

Nous ajoutons à ce qui précède pour confirmer davantage l'opinion de M. Taillon ce que nous lisons dans *l'Histoire des Anciennes de France*, Dieppe ; par M. L. Vitet tome II page 389.

"C'est au confluent de ces deux rivières (La Saône et la Scie) à l'embranchement de leurs deux vallons qu'est situé le beau village Guerres, dont la position pittoresque est justement renommée. Une foule d'autres villages ; tel que Riboeuf, Saint-Denis, Ouville, Longueuil se succèdent à court intervalle sur l'une et l'autre rive de la Saône, C'est une série de paysage délicieux, et de temps en temps quelques vieilles masures, quelques églises que leurs curés n'ont pas complètement rajeunies viennent ranimer le tableau et lui prêter le charme des souvenirs. C'est ainsi qu'à Ouville on remarque, au bord d'un magnifique étang environné d'antiques plantations, un petit castel au manoir bâti vers le seizième siècle, et que son propriétaire M. De Lamarre, de Dieppe a fait restaurer dans le style du temps avec autant d'exactitude que de goût. C'est une compensation atout d'acte de barbarie qu'il nous a fallu signaler."

La désignation charmante qui est faite de ces paysages est bien propre à imprégner le désir de conserver le souvenir de ces noms, chez tout personne qui a du sentiment et qui se trouve éloigné de ces lieux enchanteurs. Ainsi rien de surprenant si Le Moyne a pris les moyens d'en conserver le souvenir en donnant à ses domaines le nom de Longueuil pour en conserver le souvenir.

Il n'est pas impossible que les familles Lamarre si nombreuses à Longueuil soient des descendants de M. De Lamarre mentionné ci-dessus aux descendants de ses alliés car il est constaté ici dans plusieurs actes notariés passés dans ce pays dans lesquels le premier Lamarre des familles de Longueuil est porté sous le nom de André De Lamarre._

Dans le même ouvrage à la page 201 l'Auteur fait la description de l'église de Saint-Jacques de Dieppe, et entre autres observations on lit le passage suivant : "Autour du Chœur on voyait la chapelle de Saint-Sauveur (1), propriété de la famille de Longueuil"

(1) La première en entrant au chœur du côté nord ou de l'évangile.

Ce qui prouve aussi que s'il y avait aux environs de Dieppe une localité qui portait le nom de Longueuil, il y avait aussi dans Dieppe une famille de ce même nom. Donc rien d'étrange que Charles LeMoyne qui venait de cette ville n'eût pris ce nom en souvenir de son pays natal.

Note 30, page 631.

Ce Charles de Lauzon était le Sieur de Lauzon-Charny.

Voici ce qu'on trouve dans le catalogue de E. Dufossé Paris.

Americana, Bulletin du Bouquiniste, 8^e série. N°4, page 5. (1892)

De Lauzon-Charny, premier officier de Mongr. de Laval, premier évêque de Québec, gouverneur intérimaire de la Nouvelle France, pièce signée LePort, le onze octobre 1666.

(1 page in-fol. Très rare (A. 2-528.) 75 francs.

Concession d'un terrain sis à la Coste dans la seigneurie de Lauzon. -De Lauzon Charny, grand maître des eaux et forêts de la Nouvelle-France, était le fils de Jean de Lauzon, gouverneur du Canada ; il se maria à Québec en 1652, mais perdit sa femme en 1656. En cette année il remplaça temporairement son père dans le gouvernement de la colonie. En 1657. « il passa en France où il fut ordonné prêtre ; plus tard, en 1659 premier officier de Monseigneur de Pétrée. Il repassa en France en 1671, et mourut probablement à La Rochelle vers 1690.

Note 31, page 250.

On a dit un peu précédemment qu'on n'avait pas pu réussir à tracer la résidence de la veuve du troisième baron pendant son veuvage, mais on trouve des détails très intéressants sur ce sujet après son mariage avec l'Honorable William Grant, dans le *Picturesque Quebec* par M. LeMoyne page 237 (publié en 1882).

Traduction. Vers l'année 1815, le défunt Hon. John Richardson de Montréal, avait donné son nom à une rue qui traversait le terrain que Sir James Craig lui avait concédé le 15 mars 1811 comme curateur à la succession vacante de défunt Hon. William Grant (1) dont le nom est aussi attaché à une rue adjacente, rue Grant, pendant que le souvenir de sa dame, La Baronne de Longueuil est conservé dans une autre rue qui la coupe dans le voisinage.

(1) L'Honorable William Grant s'était marié le 11 septembre 1770 à la veuve

De feu le troisième baron de Longueuil qui était mort en 1755. L'Honorable William Grant mourut le 7 octobre 1805 et est ainsi mentionné dans le Québec Mercury

"Mort samedi, d'une inflammation des boyaux, après une courte maladie Wm Grant Ecr de St-Roch. Il vint en ce pays peu de temps après la conquête (vers 1763). sous la vieille constitution, (antérieure à 1774), il fut conseiller privé et législatif. Sous la présente constitution, il a été élu trois fois représentant à la Chambre d'assemblée pour la haute ville de Québec. Il a aussi à différentes périodes rempli plusieurs autres charges

importantes dans la province, et partout il a montré de l'habilité, de l'assiduité et de l'activité. Il est entre jeune dans des entreprises de spéculation. Ainsi on peut dire que sa vie a été utile et distingué. Ses possessions sont étendues et de valeur considérable."

Sur une portion du lot acquis et encore occupé par M. Prudent Vallée, des héritiers de la succession de Pierre Bréchant le 4 mai 1833, par contrat devant L. T. McPherson Ecr N. P., il y a encore les ruines massives de ce qu'on appelait dans le commencement de ce siècle une maison d'état, avec des chambres toutes dans le soubassement. L'édifice faisait face sur la rue Saint-Vallier, et était entouré d'une haute muraille avec une barrière en fer sur la rue Saint-Vallier, et une porte cochère en fer, qui entourait sans doute ce qui était un superbe jardin qui est aujourd'hui couvert de constructions, depuis que le grand incendie de 1845, a balayé toute la localité comme une tornade. Cette maison ostensible est décrite dans le contrat de M. Vallée comme le "Manoir" et nous sommes porté à croire que là l'entrepreneur et florissant seigneur de Saint-Roch l'Honorable William Grant, Receveur des rentes de sa majesté, a passé plusieurs longs jours avec la baronne de Longueuil son épouse respectée.

La propriété Grant obtenue par patente de Sir James Craig en date du 11 mars 1811 comprit subséquemment ce qui est aujourd'hui la portion la plus populeuse de Saint-Roch appelé "La Vacherie" parce que les vaches de la ville étaient amenées tous les jours sur ces terres humides adjoignant la rivière Saint-Charles. Cependant cette famille opulente avait un autre manoir construit par la baronne peu de temps après son mariage avec M. Grant en 1770, sur la charmante île Sainte-Hélène, vis-à-vis de Montréal, elle avait aussi érigé vis-à-vis la brasserie de Molson un moulin ⁽⁵⁾ banal pour moudre les grains récoltés dans les environs. Le manoir de l'Île Sainte-Hélène était probablement leur résidence des mois d'été et la Maison de la rue Saint-Vallier la maison de ville de son maître prospère et occupé, qui mourut en 1805, dix ans après sa noble Dame, qui mourut le 25 février 1795 ⁽⁶⁾.

(5) Ce moulin a dû exister dès avant 1734.

(6) Il doit y avoir erreur quant à la date de la mort de Madame Grant qui mourut le 25 oct. 1818 et fut inhumée à Longueuil le 1^{er} novembre 1818. Rep. Longueuil

Note 32, page 561.

qui s'exprimait en ces termes :

Son Excellence le très Honorable James Bruce, Baron Elgin d'Elgin Comté D'Elgin et Kincardine, Baron Bruce de Kinross et de Jarry, Très Honorable Conseiller privé de Sa Majesté. Gouverneur en Chef de l'Amérique britannique du Nord.

MILARD

Les citoyens de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil saisissent avec empressement la présence momentanée de Votre Excellence au milieu d'eux, pour présenter à votre

Seigneurie de nouveau leurs plus sincères hommages et vous prier d'agréer l'expression de leur plus haute estime et de leurs plus profonds respects.

Nous sommes heureux de pouvoir exprimer à votre Excellence qu'outre la justice et la sagesse que vous avez toujours Montrées dans votre administration, le Pays vous doit encore beaucoup pour l'impulsion et le support que vous avez donné aux chemins ferrés en général et a celui-ci en particulier ; chemins qui contribueront à la prospérité des habitants de cette paroisse et du Canada.

Nous pouvons assurer votre Excellence de l'Amour du Peuple en général et du vôtre en particulier

Nous prions votre Excellence de vouloir bien agréer à la Comtesse d'Elgin les vœux que nous formons pour son bonheur et celui de ses enfants.

Note 25, page 45. continuée.

Delle Catherine. Charlotte Anne Grant se maria à Chesterville P. Q. demeura à Kingston ou elle mourut à Toronto dimanche le 15 avril 1894 et fut enterrée dans le cimetière de Cataraqi, elle avait eu plusieurs enfants, dont l'un appelle Grant Allen, la plus jeune mariée au professeur Fairclough de (Pablo) Alto University Californie, et deux autres filles demeurant en Écosse.

Note 34, page 349.

Le 31 octobre 1843, le Révérend P. Allard O. M. I. prit la direction du nouveau noviciat dont les premières postulantes furent les Delles H. U. Céré, M. Dufresne, E Durocher et E Céré, sœur de la première.

Les trois premières furent revêtues de l'habit religieux le 28 février 1844. par Mgr T. Bourget.